

## **Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux dénommé « PARIS 2024 »**

### **Article 1 Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « PARIS 2024 » visés dans les avis correspondants.

### **Article 2 Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

### **Article 3 Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	250 000 €	500 000 €
3 lots de	20 000 €	60 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
120 lots de	100 €	12 000 €
30 795 lots de	50 €	1 539 750 €
87 000 lots de	25 €	2 175 000 €
123 550 lots de	15 €	1 853 250 €
290 000 lots de	10 €	2 900 000 €
290 000 lots de	5 €	1 450 000 €
821 480 lots formant un total de		10 500 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones et/ou surfaces de jeux gagnantes sur un même ticket.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1 Chaque ticket comporte 4 surfaces de jeux indépendantes dénommées « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 » et « Jeu 4 » réparties comme suit :

#### **4.2 La 1<sup>ère</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 1 » :**

4.2.1 La 1<sup>ère</sup> surface de jeu est représentée par une piste d'athlétisme.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la 1<sup>ère</sup> surface de jeu sont 10 symboles avec leur transcription en lettres.

4.2.3 Le joueur gratte la surface de jeu représentant une piste d'athlétisme et découvre 10 symboles. Si un ou plusieurs symboles correspondent à une médaille, il remporte une seule fois le gain ci-dessous :

1 médaille :	10€
2 médailles :	25€
3 médailles :	50€
4 médailles :	100€
5 médailles :	1 000€
6 médailles :	20 000€
7 médailles :	250 000€

4.2.4 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.3 La 2<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 2 » :**

4.3.1 La 2<sup>ème</sup> surface de jeu représente un terrain de basket et est composée de 3 zones de jeux. La 1<sup>ère</sup> zone de jeu est dénommée « Equipe A », la 2<sup>ème</sup> zone de jeu est dénommée « Equipe B » et la 3<sup>ème</sup> zone de jeu est représentée par une médaille sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.3.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu dénommée « Equipe A » est le score de l'équipe A, en chiffres, avec sa transcription en lettres. L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu dénommée « Equipe B » est le score de l'équipe B en chiffres, avec sa transcription en lettres. L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu « GAIN » est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

4.3.3 Le joueur gratte les zones de jeu dénommées « Equipe A » et « Equipe B » et découvre le score de l'équipe A et le score de l'équipe B. Le joueur gratte ensuite la zone de jeu « GAIN » associée et découvre une somme conformément au sous-article 4.3.2.

Si le joueur découvre que le score de l'équipe A est supérieur au score de l'équipe B, il remporte la somme découverte sous la zone de jeu « GAIN » associée.

4.3.4 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.4 La 3<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 3 » :**

4.4.1 La 3<sup>ème</sup> surface est représentée par un bassin d'eau composé de 3 zones de jeux correspondant à 3 couloirs de nage horizontaux auxquelles est associée pour chaque couloir une zone de jeu représentant une médaille sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.4.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacun des 3 couloirs sont 5 symboles avec leur transcription en lettres. L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune

des zones de jeu « GAIN » est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

4.4.3 Le joueur gratte chacun des 3 couloirs et découvre 5 symboles par couloir. Pour chaque couloir, le joueur gratte ensuite la zone de jeu « GAIN » associée à ce couloir et découvre une somme en euros conformément au sous-article 4.4.2.

Pour chaque couloir, si le joueur découvre deux symboles identiques, il remporte la somme découverte sous la zone de jeu « GAIN » associée à ce couloir.

4.4.4 Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.5 La 4<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 4 » :**

4.5.1 La 4<sup>ème</sup> surface de jeu est composée d'une zone de jeu représentant un tatami de judo à laquelle est associée une zone de jeu représentant une médaille sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.5.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu représentant un tatami de judo sont 5 sommes en euros, inscrites en chiffres avec leur transcription en lettres ou en lettres et chiffres. L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu « GAIN » est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

4.5.3 Le joueur gratte la zone de jeu représentant un tatami de judo et découvre 5 sommes en euros conformément au sous-article 4.5.2. Le joueur gratte ensuite la zone de jeu « GAIN » associée et découvre une somme en euros conformément au sous-article 4.5.2.

Si le joueur découvre sous la couche grattable de la zone de jeu représentant un tatami deux sommes identiques à celle figurant dans la case « GAIN » associée, il remporte cette somme.

4.5.4 Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 9 novembre 2016 et modifié le 23 décembre 2019

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI